

CONFLITS ARMES, INTEGRATION ET
DEVELOPPEMENT DURABLE:
Réflexion sur le rôle de l'ECOSOCC et des OSC en
Afrique centrale.

ARMED CONFLICT, INTEGRATION AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT
Reflections upon the role of ECOSOCC and the OSC in
Central Africa.

Jacques Tshibwabwa Kuditshini*

Abstract

Given its uncountable natural resources, Central Africa appears today as one of the most important subregions in the African integration process. Unluckily, this part of the continent has fallen prey to economic and political instability due to the recurrent armed conflicts that turn any attempt to integration and sustainable development precarious.

This is an area permanently in tension and demands strategies and stability mechanisms as well as coexistence beyond frontiers, before attempting political integration. Among those in charge of contributing to such stability are organizations such as the OSC (Civil Society Organization) and the ECOSOCC (African Cultural Social and Economic Council).

This article aims to confront the objectives of the ECOSOCC with the complex sociopolitical dynamics in the subregion of Central Africa, based on two main points: one of them analyzes the African integration issue in the light of the recent sociopolitical and economic evolution and the other considers the chances of success of the ECOSOCC and OSC in the integration process of the mentioned subregion.

Key words: African integration / Central Africa / civil society / ECOSOCC

* Doctorant à l'université de Kinshasa, Département des Sciences Politiques et Administratives, Chercheur au Centre d'Etudes Politiques, Kinshasa, R.D. Congo.

Introduction

La problématique de l'intégration du continent africain est aujourd'hui au cœur du débat. La création de l'Union Africaine (UA) qui a succédé à l'OUA rentre dans cette perspective. Le NEPAD, initiative soutenue par la nouvelle union africaine, place également un accent particulier sur la question de l'intégration africaine. Il attire l'attention sur la nécessité d'une construction de réseaux transafricains de communication et de transports routiers et ferroviaires. La promotion d'une harmonisation politique et régulatrice est, selon le NEPAD, nécessaire aux fins de faciliter une interaction transfrontalière et l'élargissement du marché.

Néanmoins, l'intégration du continent africain demeure encore tributaire de celle de ses cinq sous-régions considérées comme des "espaces opératoires de base" capables de générer un développement durable. A ce titre, la sous-région de l'Afrique centrale apparaît comme l'une des plus importantes dans le processus d'intégration africaine à cause de ses innombrables ressources naturelles. Malheureusement, cette partie du continent est encore en proie à une instabilité politique et économique due à des conflits armés récurrents qui précarisent toutes les tentatives de son intégration et de son développement durable. La mouvance conflictuelle que connaît cette sous-région depuis les années 1990 et qui a atteint son apogée en 1996 et 1998, est déclenchée par des acteurs intra-étatiques et extra-étatiques que rassemblent et divisent à la fois des intérêts mouvants et conjoncturels. L'implication dans cette conflagration des puissances régionales, internationales, des réseaux mafieux et des marchands de la mort et de l'insécurité, a fait de cette sous-région un espace à équilibre instable et une véritable poudrière: on y trouve des troupes armées du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, des milices hutus (interhamwe) et des ex-Forces armées rwandaises du feu Président Habyarimana qui avaient commis le génocide de 1994, des mercenaires divers, des groupes et bandes armées qui administrent des espaces riches et n'obéissent à aucune autre autorité que la leur, des milices ethniques, les forces armées de l'Angola, et des sociétés multinationales étrangères qui se sont révélées conflictogènes.

Par ailleurs, la croisée d'intérêts stratégiques et économiques ainsi que les abus d'une globalisation hégémoniste font également de cet espace un "foyer de tension permanente" qui requiert la mise en route des stratégies et mécanismes de stabilité et de coexistence

transfrontalière, préalables à toute amorce de politique d'intégration. Au rang des acteurs pouvant contribuer à cette stabilité figurent les organisations de la société civile (OSC) et le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC). Les statuts de l'ECOSOCC lui assignent comme objectifs, entre autres: établir un partenariat solide entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile; promouvoir la participation de la société civile africaine à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'union; soutenir les politiques et programmes permettant de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, et d'encourager l'intégration du continent; et promouvoir et défendre une culture de la bonne gouvernance, les principes et les institutions démocratiques, les libertés et les droits humains et la justice sociale.

Ce papier se propose de confronter les objectifs ci-dessus assignés à l'ECOSOCC aux dynamiques sociopolitiques complexes à l'œuvre en Afrique centrale. Quel peut être l'apport réel de l'ECOSOCC à l'intégration d'une sous-région où le statut même de la société civile est aujourd'hui controversé du fait de son implication dans la dynamique des conflits et de sa participation au génocide? Quels sont les moyens dont dispose cet organe de l'union africaine pour établir un partenariat entre les gouvernements de cette sous-région et toutes les composantes de la société civile là où la logique des conflits lucratifs l'emporte sur celle d'une paix qui ne profite pas aux seigneurs de guerre et à leurs alliés impliqués dans les pillages des ressources naturelles? Comment l'ECOSOCC, qui n'a aucun moyen de coercition sérieux, peut-il promouvoir et défendre les institutions démocratiques et les droits de l'homme là où l'Onu elle-même a échoué et là où la violence est légitimée comme voie d'accès au pouvoir et à un espace politique souvent verrouillé par des dictateurs? Enfin, ces objectifs ne constituent-ils pas tout simplement un catalogue d'intentions?

Pour répondre à ces questionnements, nous avons structuré ce papier autour de deux points. Le premier examine la problématique de l'intégration africaine à la lumière des développements sociopolitiques et économiques récents et le deuxième tente d'analyser les chances de réussite de l'ECOSOCC et des OSC dans le processus d'intégration de la sous-région de l'Afrique centrale. Le papier se termine par une brève conclusion.

I. La problématique de l'intégration africaine à l'aube du 21^e siècle

La grille de lecture que fournit l'histoire sur l'analyse des phénomènes sociaux est importante parce que "l'obscurité d'un futur insaisissable qui caractérise notre temps et qui suscite tant de peurs et d'angoisses, pose un rude défi à la boussole historique chargée de fournir les repères nécessaires à la collectivité"¹. Si en effet chaque fait observé fait partie d'un tout historique qui lui donne son sens et sa vérité², l'intégration africaine et son parcours non élogieux dont le début peut être situé vers les années 60, ne sauraient échapper à une analyse à la fois socio-historique et évolutive. Aussi avons-nous estimé utile de rythmer la cadence de ce point en deux étapes complémentaires, la première se proposant d'examiner les causes ayant été à la base de l'échec de l'intégration africaine jusqu'ici, la deuxième prenant en charge les nouveaux défis consécutifs au nouvel ordre international et aux dynamiques sociales à l'œuvre en Afrique. Dans cette deuxième perspective, la création de l'Union africaine et le NEPAD méritent une attention particulière parce qu'ils postulent la problématique de l'intégration africaine sur des nouvelles bases et offrent des ressources conceptuelles et intellectuelles dont l'intelligibilité nécessite la prise en compte des soubresauts et frémissements liés au processus de la mondialisation.

Les raccourcis faciles de la dialectique et des stratégies politiciennes, s'inspirant de la réussite de l'intégration européenne (union européenne) ont tendance à présenter l'intégration africaine comme une entreprise aisée. Or la têtuesse des faits dans ce domaine montre que le chemin de l'intégration en Afrique est parsemé de plusieurs obstacles. Les uns tiennent à l'histoire et à la culture, les autres à la politique, l'économie, la géopolitique, la géostratégie et même à l'interférence des grandes puissances sur le continent.

Partant de sa définition même, le processus d'intégration ne peut se concevoir comme une tâche aisée. L'acception tantôt statique de l'intégration (qui réfère à une situation ou un état) et son acception dynamique qui renvoie à un processus, en font une entreprise à la fois

¹ Cfr. BEDARIDA, F. (1997), «Y a-t-il une crise de l'histoire en France?», *Bulletin de la classe des lettres*, Académie Royale de Belgique, Tome VII.

² Cfr. VERHAEGEN, B. (1974), *Introduction à l'histoire immédiate. Essai de méthodologie qualitative*, Gembloux, Duculot; et LUKACS G. (1960), *Histoire et conscience de classe*, Paris.

ambiguë, ambivalente et complexe. Evidemment, c'est souvent l'acception dynamique de l'intégration qui emporte la faveur des spécialistes. Tout processus d'intégration, saisi dans sa totalité, se développe alors en deux phases successives. Perroux définit l'acte d'intégrer comme celui qui rassemble des éléments pour en former un tout ou qui augmente la cohésion d'un tout déjà existant³.

Pour avoir été le continent le plus morcelé et déstabilisé du monde, et donc le plus désintégré ou désagrégé dans le passé (quatre siècles de commerce de l'homme africain, l'invasion et l'occupation coloniale et le néocolonialisme) l'Afrique offre l'image d'un continent dont le discours sur l'intégration interdit toute impulsion sentimentale. L'Organisation de l'Unité Africaine, OUA en sigle, dont la création en 1963 procède de l'idée même de l'intégration régionale du continent, n'a pas eu de tâche facile dans ce domaine bien qu'elle ait contribué à la libération politique de l'Afrique du colonialisme qui était certes le programme essentiel du panafricanisme originel. Au fil des ans, beaucoup d'autres institutions ont été créées dans différentes régions de l'Afrique, mais elles n'ont dans l'ensemble guère contribué à accroître le commerce ou les autres échanges entre pays africains. On peut, dans la foulée, citer la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO, la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, CEEAC, devenue plus tard CEMAC, La Communauté économique des pays des grands lacs, CPGL, la Commission de l'océan Indien, COI, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, COMESA, la Coopération de l'Afrique de l'Est, EAC, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, IGAD, l'Union douanière d'Afrique australe, SACU, la Communauté de développement de l'Afrique australe, SADC, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, UEMOA, l'Union du fleuve Mano et l'Union du Maghreb arabe, UMA. Malgré l'abondance de ces regroupements, c'est avec leurs anciennes puissances coloniales que beaucoup de pays africains continuent d'entretenir le plus de relations.

Le bilan peu réjouissant de l'intégration régionale en Afrique est tributaire du courant régionaliste qui, lui-même, est en réalité en concurrence avec la libéralisation multilatérale des échanges malgré toute la rhétorique qui tend à légitimer l'harmonie entre les deux

³ Cfr. PERROUX, F. (1954), *L'Europe sans rivage*, Presse Universitaire de France, Paris.

courants. Officiellement, nombre d'arguments en faveur de l'intégration et de la coopération régionales reposent sur des fondements théoriques relatifs aux avantages statiques et dynamiques des échanges. Les avantages dynamiques s'expriment dans les possibilités de réaliser des économies d'échelle substantielles dans diverses activités habituellement liées à l'expansion du commerce et à la croissance économique générale dans un pays donné. Si différents pays ont une économie peu développée, il est raisonnable de penser qu'en se regroupant, dans le cadre d'un dispositif d'intégration régionale adapté, ils pourraient créer un marché suffisamment vaste pour faire diminuer les coûts de production, et, par là même, permettre à cette zone intégrée d'être plus compétitive face au reste du monde.

L'argument des économies d'échelle vaut également pour la fourniture conjointe d'un ensemble de services d'infrastructures. Les coûts unitaires pourraient ainsi être nettement plus bas que lorsque chaque pays cherche, individuellement, à fournir le même éventail de services. L'intégration régionale en Afrique a encore d'autres avantages, dont l'augmentation de l'efficacité administrative et institutionnelle, l'accroissement du pouvoir de négociation sur le plan diplomatique et la nette amélioration des perspectives de paix et de sécurité. Théoriquement donc, l'intégration régionale peut: contribuer à la création de flux d'échanges, constituer une source de gains dynamiques, promouvoir la crédibilité des politiques, stimuler l'investissement, contribuer à prévenir les conflits et enfin, favoriser la localisation optimale des industries⁴. Par ailleurs, les accords d'intégration régionale (AIR) peuvent prendre diverses formes : accord commercial préférentiel, zone de libre échange, union douanière, marché commun ou intégration complète.

Malheureusement, la tendance qui prône la libéralisation multilatérale des échanges et qu'incarne l'Organisation mondiale du Commerce diverge d'avec l'intégration régionale. Dans la période qui a suivi la seconde guerre mondiale, les principales économies du monde se sont fermement engagées en faveur du multilatéralisme malgré la création de la Communauté économique européenne, essentiellement motivée par des raisons géopolitiques. Ce courant a conduit à la série

⁴ BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, (2000), *Rapport sur le développement en Afrique 2000. Intégration Régionale en Afrique*, Economica, Paris, pp. 127-134.

de négociations commerciales multilatérales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Le système du multilatéralisme s'est étoffé au fil des cycles de négociations du GATT. C'est en 1994 qu'a été conclu l'accord de libération multilatérale des échanges le plus ambitieux de l'histoire: le cycle d'Uruguay. Les signataires de l'Acte final anticipaient une réduction tarifaire de 40 pour cent en moyenne dans le monde. L'Accord d'Uruguay incluait un ensemble de nouvelles règles concernant l'agriculture, les services, les droits de propriété intellectuelle, le soutien de l'Etat à l'industrie, les mesures antidumping, le règlement des litiges, les mesures de sauvegarde, les subventions, les mesures compensatoires, les mesures portant sur les investissements liés aux échanges et l'établissement de l'OMC.

Plus tard, des inquiétudes ont commencé à s'installer dans la conscience collective (en réalité dans le camp occidental) pour savoir si les accords régionaux pouvaient encourager ou entraver la libéralisation multilatérale des échanges, en d'autres termes, il s'agissait de savoir si le régionalisme allait conduire à une libéralisation plus rapide ou moins rapide des échanges mondiaux. Et pourtant l'OMC, comme on le sait, est l'un des agents actifs de la mondialisation⁵ et le cri d'alarme lancé par le rapport de la BAD précité selon lequel dans la situation actuelle, pour que l'intégration économique ait une incidence majeure sur les économies africaines, il faudra dépasser le simple concept d'une libéralisation discriminatoire des échanges et opter pour une approche plus novatrice, illustre mieux le regard soupçonneux que les africains portent encore sur le multilatéralisme.

L'emprise totalitaire des échanges multilatéralisés contrôlés du reste par le Nord explique en grande partie l'échec de l'intégration régionale en Afrique. En outre, le multilatéralisme actuel marqué par la mondialisation hégémoniste permet de mieux comprendre les ressorts des guerres lucratives que connaît l'Afrique centrale, caractérisées par des pillages systématiques des ressources naturelles de cette partie de l'Afrique appelée à jouer un rôle moteur dans la renaissance du continent⁶. Tous les trois rapports de l'ONU (ONU 2001, 2002 et 2003) consacrés aux guerres de ressources naturelles en RD

⁵ Cfr. MORIN, E. et NAÏR, S. (1997), *Une politique de civilisation*, Arléa, Paris.

⁶ TSHIBWABWA, K. (2005), *Le courtage politique, la globalisation, les conflits de ressources naturelles et le développement durable: Regard sur la RD CONGO et l'Afrique centrale*, 15^e congrès de l'AAPS, Caire, 27 au 29 septembre.

CONGO ont mis en lumière les pillages des produits miniers et agricoles de ce pays, leur exportation frauduleuse ainsi que les pays importateurs.

Jusqu'à ce jour, ces faits graves n'ont jamais suscité l'intérêt particulier de l'OMC qui, contrairement au GATT, est une organisation interétatique aux pouvoirs de coercition et de sanction étendus. Les sociétés multinationales étrangères et surtout occidentales impliquées dans ces pillages et exportations, n'ont jamais été interpellées. Tout porte à croire que l'OMC donne son aval à la consolidation des filières frauduleuses d'exportation des produits miniers et agricoles de la sous-région et à des activités commerciales criminelles qui ne sont pas de nature à rendre agréables les relations entre le Nord et le Sud⁷. Mais si, comme on l'affirmait si haut, on s'inscrit dans la logique de la mondialisation et des divergences entre le régionalisme et le multilatéralisme, l'on ne peut s'étonner de l'échec du processus d'intégration en Afrique, même si pendant la seconde moitié des années 90, certains progrès en direction d'une plus grande intégration économique ont été constatés au sein de certains groupements régionaux tels que l'UEMOA, la CEDEAO et la SADEC. Evidemment, cet échec se ressource aussi dans des facteurs propres à la mauvaise gouvernance économique et politique des régimes africains.

Au rang des causes qui expliquent ces échecs, il faut d'abord mentionner la grande diversité des pays africains, qui diffèrent par leur taille, leurs ressources naturelles, leur degré de développement et leurs relations avec les marchés mondiaux si bien que les coûts et les avantages des accords commerciaux régionaux ne sont pas les mêmes en Afrique du sud et au Malawi par exemple. Il y a aussi la faiblesse des Etats et la stagnation des économies africaines, le manque d'un réseau routier transafricain pour favoriser une réelle intégration, l'impact sévère des politiques de libéralisation des programmes d'ajustement structurel qui ont conduit à la désindustrialisation de l'Afrique, le manque d'intégration au sein même des économies nationales, la lente mise en œuvre de accords d'intégration régionale censés abolir les barrières tarifaires dans la région, le fait que les accords économiques régionaux ne se caractérisent que par des échanges restreints dépendant des produits primaires et représentant un commerce limité entre pays africains, à cause certainement du manque

⁷ Cfr. ZACHARIE, A. et MALVOISIN, O. (2003), *FMI la main invisible*, Editions Labor, Bruxelles.

de diversification de leurs productions, la non-réglementation du secteur informel qui constitue pourtant le moteur de la plupart des économies africaines et qui peut jouer un rôle d'importance non négligeable dans les processus d'intégration régionale. A ces causes dont la liste n'est qu'indicative, s'ajoute celle relative à la personnalisation des politiques des pouvoirs publics en Afrique si bien que la question de l'intégration semble entrer en concurrence avec les stratégies politiciennes de maintien des régimes dictatoriaux⁸.

L'échec de l'intégration régionale en Afrique n'est pas détachable des programmes de développement régional qui la sous-tendaient. Il s'agit notamment du Plan d'action de Lagos, PAL de 1980 et du Cadre alternatif de l'Afrique au Programme d'ajustement structurel (CAAPAS) élaborés au temps fort du fonctionnement de l'OUA. Ces deux programmes, d'après Jimi Adesina qui les a analysés, ont plongé l'Afrique dans des crises socio-économiques et n'ont contribué à son intégration⁹. Aujourd'hui, la question de l'intégration régionale se discute dans un nouvel environnement dominé par la mondialisation et impliquant les efforts de l'Union africaine et la mise à exécution d'un nouveau plan de développement de l'Afrique, le NEPAD. L'on sait que les efforts actuels d'intégration régionale remontent à 1994, date de l'entrée en vigueur du traité d'Abuja. Le traité prévoit une intégration progressive aboutissant à l'établissement d'une Communauté économique africaine. La première étape consiste à créer des zones de libre échange en éliminant les tarifs douaniers sur les produits échangés au sein des diverses communautés économiques. Il s'agira ensuite d'éliminer les barrières non tarifaires et d'adopter vis-à-vis de l'extérieur un tarif douanier commun pour former une union douanière.

Si dans d'autres sous-régions du continent, des considérations d'ordre socio-économique pourraient constituer un obstacle de taille aux efforts de leurs intégrations, en Afrique centrale, c'est d'abord et surtout sur l'absence de paix consécutive aux grands conflits armés et aux micro-conflits divers qu'il faut miser pour que toute tentative d'intégration soit envisageable. L'intégration de l'Afrique centrale

⁸ *Revue Afrique Relance*, Département de l'Information des Nations Unies, Vol. 16, N° 2-3 septembre 2002 et Vol. 17, N° 2, juillet 2003.

⁹ ADESINA, J. (2004), «L'expérience africaine de développement régional: au-delà du silence, de la fermeture et de l'oubli», in NALEDI, *Le Nepad face à ses défis. Alternatives à la mondialisation néo-libérale*.

passer d'abord, à notre avis, par la définition politique et géostratégique de ses objectifs qui, seule, peut conférer un sens et une puissance à la coopération économique régionale. Sans la paix et la sécurité dans cette sous-région, même le NEPAD apparaîtra comme une simple fiction. La mouvance conflictuelle de cette sous-région illustre bien les propos d'Adebayo Olukoshi¹⁰ selon lesquels on ne peut jamais séparer les impératifs politiques et économiques dans un processus d'intégration contrairement aux initiatives précédentes.

Cette sous-région a le privilège d'héberger simultanément toutes les crises que l'on trouve dans d'autres sous-régions. Si la crise d'identité explique en grande partie la déstabilisation à laquelle est confrontée la Côte d'Ivoire aujourd'hui, en Afrique centrale, elle constitue le principal prétexte des deux conflits armés que la RD CONGO a connus en l'espace de deux ans. Les problèmes fonciers qu'on rencontre au Zimbabwe, on les trouve également en RD CONGO. Mais nulle part qu'en Afrique centrale, deux armées étrangères (Rwanda et Ouganda) ne se sont battues sur le territoire d'un Etat étranger souverain dans le désengagement de la communauté internationale. C'est en Afrique centrale qu'a eu lieu le génocide, c'est là qu'a eu lieu également, d'après Susan Rice, "la première guerre mondiale africaine" qui a impliqué dans la belligérance les armées des pays d'autres sous-région, c'est là qu'on trouve des régimes politiques atypiques où un Président de la République est appelé à cohabiter avec quatre Vice-Présidents.

C'est là aussi qu'ont été perpétrés les pillages des ressources naturelles par des acteurs locaux, régionaux et internationaux et en particulier par les sociétés multinationales minières occidentales. Pour tous ces acteurs, les conflits armés sont plus lucratifs que la paix ou l'Etat de droit dans la sous-région. L'émergence de l'entrepreneuriat politico-militaire dans un contexte de survalorisation des activités politiques a relégué à l'arrière plan l'entrepreneuriat économique classique et a fait des mouvements rebelles les principaux sites de recrutement politique de la jeunesse. De 1998 à 2002, près de 14 institutions armées réparties en armées gouvernementales, mouvements rebelles, milices privées et ethniques, des multinationales conflictogènes auxquels il faut ajouter des mercenaires ont eu à opérer dans cette sous-région. Tous ces acteurs ont créé des réseaux qui continuent à fonctionner et qui nouent des alliances conjoncturelles et

¹⁰ OLUKOSHI, A. (2002), in *Afrique Relance*, Vol. 16, N° 2-3.

mouvantes sur lesquelles les Etats de la sous-région n'ont pas d'emprise.

Les accords de paix ou politiques signés dans la plupart des pays qui sortent de la crise et qui ont institué des systèmes politiques taillés sur mesure traduisent encore la volonté des minorités tribalo-oligarchiques de continuer à contrôler le pouvoir d'Etat par la voie des urnes ou celle de recours aux armés. L'analyse que Mwayila Tshiyembe¹¹ fait des accords de paix d'Arusha pour le Rwanda, d'Arusha pour le Burundi, de Lusaka pour la RD CONGO, de Lusaka pour l'Angola, de Brazzaville pour la République du Congo montre à quel point la paix, impératif catégorique pour toute amorce de l'intégration de l'Afrique centrale, est encore loin d'être une réalité si elle n'implique que des Etats et les classes politiques de ces Etats. Par ailleurs, l'Afrique centrale, à cause de ses énormes ressources naturelles, est aujourd'hui victime du jeu des puissances extérieures telles que l'Afrique du Sud, les Etats Unis d'Amérique et la France. La perte de leadership par la RD CONGO a ouvert la voie et consolidé les ambitions de l'Angola et des pays comme l'Ouganda et le Rwanda dont la taille et la précarité des ressources ne prédisposent à jouer un rôle aussi complexe sans l'aide des puissances occidentales. Ainsi, les menaces de guerre que dirigent ces deux derniers pays à l'égard de la RD CONGO n'ont d'autre objectif que de la fragiliser davantage en vue de la maintenir dans un état qui ne lui permette pas de recouvrer son leadership. C'est à ce niveau que les Organisations de la société civile de la sous-région ainsi l'ECOSOC peuvent jouer un rôle déterminant dans la construction de la paix et de la sécurité, et dans le processus de son intégration.

II. L'Ecosoc, les Osc et l'intégration de l'Afrique centrale

Dans la partie introductive de leur ouvrage consacré à la sous-région de l'Afrique centrale dix ans après le génocide, Zacharie et d'Othée¹² constatent avec plus de pessimisme que d'espoir que les

¹¹ TSHIYEMBE, M. (2003), *Géopolitique de la paix en Afrique médiane. Angola, Burundi, République Démocratique du Congo, République du Congo, Ouganda et Rwanda*, L'Harmattan, Paris.

¹² ZACHARIE, A., et D'OTHÉE, F. J., (2004), *L'Afrique centrale dix ans après le génocide*, Labor, Bruxelles.

plaies de l'Afrique centrale sont encore grandes ouvertes. Des processus de paix à marche forcée suscités par les pays occidentaux ne peuvent suffire à garantir un avenir enfin moins sombre. La situation économique et sociale de la région est dramatique. De nombreux problèmes récurrents doivent être résolus dans la durée et sur une base régionale, la seule viable. Un peu plus loin ils renchérisent en disant que le "risque existe qu'entre le consensus apparent qu'habite les chancelleries occidentales, de toute façon occupée à d'autres priorités, et la réalité du terrain, le fossé se creuse à nouveau dangereusement". De nombreux responsables des pires atrocités de ces dix dernières années restent en place au cœur des gouvernements de la région. Des tâches gigantesques allant de la construction d'Etats de droit et d'infrastructures sociales à la réinsertion des soldats démobilisés, ne pourront être réalisées que dans la durée et la stabilité. Les démons du passé, les visées politico-économiques des seigneurs de la guerre africains, l'enracinement de l'impunité, l'incohérence ou l'attentisme des bailleurs de fonds, les politiques d'ajustement structurels, la passivité du Conseil de sécurité, tout cela devra être définitivement révolu pour que le redressement de la région soit davantage qu'une nouvelle fiction passagère.

Ces phrases suffisent à décrire la configuration sociopolitique, géopolitique et géostratégique de cette sous-région après les mutations institutionnelles consécutives aux dynamiques sociales à l'œuvre dont la toile de fond demeure, sans nul doute, le génocide survenu au Rwanda, la guerre civile de Brazzaville et les deux conflits armés lucratifs de la RD CONGO, dont le deuxième qualifié de "première guerre mondiale africaine" par Rice, a impliqué dans la belligérance plus de sept pays africains et influé sur la sécurité de quelques cinq autres.

La turbulence de cette sous-région ne peut échapper au regard scientifique même le moins espiègle et des mots ne manquent aux auteurs pour décrire cette turbulence et en évoquer les causes. Ainsi, dit Nzongola (2003), si l'Afrique a le triste privilège d'être l'un des principaux foyers de conflits au monde, l'Afrique centrale est l'une des plus grandes zones de turbulences du continent : sept de ses onze pays sont concernés par l'existence ou la sortie de crises violentes. En dehors des guerres de ressources, qui sont liées aux enjeux de la mondialisation qui dépassent largement le contexte national, la plupart des conflits armés sont d'ordre interne et en grande partie fonction de l'échec du processus de démocratisation amorcé au début des années 90.

II.1. L'Afrique centrale et le processus de démocratisation

Les itinéraires empruntés par les pays de l'Afrique centrale pour s'adapter au nouvel environnement sociopolitique international et déverrouiller l'espace politique ont été différents. Le premier est celui des conférences nationales: le Gabon, le Congo-Brazzaville, la République Démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Tchad s'inscrivent dans cette catégorie. Certains auteurs tels que Tedga et Eboussi-Boulaga (1993), auxquels on peut ajouter Bazenguissa (1997), Kalulambi, Ndaywe (2001), Robert Buijtenhuijs (1998) y ont consacré leurs recherches. L'historiographie de la quête de la démocratie en Afrique centrale faite par Goma Thethet¹³ offre une synthèse importante de la mouvance politique de cette période. Le Rwanda et le Tchad n'ont pas estimé utile d'organiser des conférences nationales pour des raisons tenant aux pesanteurs ethniques. La voie de la réforme a été utilisée par le Cameroun et le Burundi : au lieu d'une conférence nationale où serait faite une relecture de l'histoire pour baliser le chemin vers l'avenir, ces pays n'avaient trouver mieux que de réformer leurs constitutions pour aller directement vers le multipartisme.

Si en Afrique de l'Ouest et en particulier au Bénin, la conférence nationale a su produire un calendrier électoral qui a du reste été mis en route, organiser les élections proprement dites et réaliser une alternance politique, en Afrique centrale, hormis le Cameroun et le Gabon, là où les élections ont été remportées par des nouveaux dirigeants (comme au Congo-Brazzaville), l'on est carrément retourné aux pouvoirs de fait quelques années plus tard. Le Rwanda, le Burundi, le même Congo-Brazza et la RD CONGO ont enregistré des cycles de violences politiques et ethniques qui ont fait sombrer tous les espoirs suscités par le retour au pluralisme politique dans l'évanescence. Au rang des acteurs individuels et institutionnels impliqués dans ces violences, figure aussi la société civile de la sous-région qui a fini par se révéler aussi conflictogène.

¹³ GOMA-THETHET, J. E. (2003), *Historiographie de la quête de la démocratie en Afrique centrale (1960-2001)*, Conférence sous-régionale de l'Afrique centrale, CODESRIA, Douala, Cameroun, 4-5 octobre.

II.2. L'Afrique centrale et les conflits armés

En 1996 éclatait à l'Est de la RD CONGO un mouvement insurrectionnel mené par des Banyamulenge, ces populations congolaises d'origine rwandaise en quête de nationalité. En réalité, il s'agissait d'une guerre dirigée contre ce pays par ses voisins orientaux (le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi), mais aussi ceux de l'Afrique australe lusophone qui accusaient le régime de Mobutu d'être à la base de l'insécurité dans la sous-région. Le génocide survenu au Rwanda en 1994, avait causé un afflux massif de rebelles hutus et des ex-forces armées rwandaises en RD CONGO où ils ont été accueillis avec toutes les armes lourdes qu'ils avaient emmenées. Acharnés à déstabiliser le régime de Kagame, ces derniers se servaient de l'est de la RD CONGO comme base arrière. D'autre part, le régime de Bujumbura était aussi en proie à une guérilla hutu dont les bases arrières étaient situées toujours à l'est de la RD CONGO. Entre-temps, le nord-est de ce même pays était utilisé comme base arrière par les rebelles ougandais qui combattaient le régime de Kampala. A la même période, le Congo-Brazzaville où le changement politique s'était réalisé de manière démocratique, n'a pas été épargné par une guerre politico-ethnique qui s'est soldée par le renversement du régime démocratiquement élu et son remplacement par une oligarchie tribalo-militaire de triste mémoire.

C'est ainsi que l'Angola qui désirait couper à l'Unita l'herbe sous les pieds en déracinant Mobutu qui l'a toujours soutenu, donnera un coup de pouce à la coalition en fournissant quelques milliers des tigres (ex-gendarmes congolais exilés en Angola après la sécession katangaise des années 60). L'entrée de l'Angola a injecté une dynamique spectaculaire à la guerre et à la chute du régime de Mobutu. Malheureusement, LD Kabila n'a pas réussi à sécuriser les régimes des mêmes pays de l'Afrique centrale et australe qui l'avaient porté au pouvoir (Rwanda, Burundi, Ouganda, Angola). D'ailleurs cette insécurité a même été alimentée par les pays précités (à l'exception de l'Angola) pour justifier l'opportunité d'une autre guerre contre leur allié d'hier devenu, selon eux, ingrat. En effet, d'après une rumeur persistante, LD Kabila n'aurait pas respecté les termes de l'accord conclu avec ses parrains régionaux et mêmes occidentaux lors du déclenchement des hostilités de 1996. Qu'à cela ne tienne, sous prétexte des mêmes raisons sécuritaires qui cachaient mal des motivations économiques qui, à la fois, rassemblaient et divisaient des acteurs

locaux, régionaux et internationaux, le régime de Kabila sera agressé en 1998.

Ses agresseurs seront bien sûr ses anciens alliés, à l'exception de l'Angola. L'ampleur de cette deuxième crise que Susan Rice a qualifiée de "première guerre mondiale africaine" était telle qu'elle a impliqué, directement ou indirectement une dizaine de pays africains. Très vite, des rébellions hétéroclites vont se former, des bandes et groupes armés divers vont émerger et administrer dans la confusion, des espaces très riches en n'obéissant à aucune autre autorité que la leur. La militarisation de la sous-région et la circulation des armes vont favoriser l'apparition des milices ethniques, telles que les maï-maï. Les sociétés multinationales étrangères ne vont pas hésiter à financer les acteurs impliqués dans ces hostilités, elles seront, ensemble avec des réseaux mafieux, impliquées dans les pillages des ressources naturelles de la sous-région de l'Afrique centrale, et en particulier celles de la RD CONGO. Il faut faire remarquer que tous ces pillages se déroulent dans un contexte caractérisé par le désengagement de la communauté internationale.

Des migrations forcées dues à ce conflit obligeront les réfugiés à s'installer dans la plupart des pays de la sous-région, contribuant à l'accroissement de l'insécurité. Les éléments de l'ancienne milice de Mobutu qui constituaient pour Kinshasa une menace potentielle et alimentaient un climat de suspicion dans le chef du régime d'Angola à cause de leurs accointances avec l'Unita seront accueillis et hébergés allègrement par le Congo-Brazzaville. Dans cet imbroglio, les intérêts géopolitiques et économiques vont obliger les acteurs visibles et invisibles à nouer des alliances mouvantes et conjoncturelles. Entre-temps, la République centrafricaine va se plaindre de l'incursion des mouvements politico-militaires opérant en RD CONGO sur son territoire où se trouvaient du reste implantés des réfugiés congolais venus du Nord-Ouest de ce pays. Par ailleurs, si le Cameroun et le Gabon ont joué au "poncepilatisme" et n'ont pas été les théâtres de cette spirale des violences qui était en passe de devenir une conflagration, ils n'étaient pas néanmoins indifférents à cette crise qui constituait à tout moment une menace pour la survie de leurs régimes.

Aujourd'hui, la République Démocratique du Congo, qui est au cœur de la grave crise qui secoue la RD CONGO, a la particularité d'être juridiquement, une société post-conflit, alors qu'elle est de fait, en proie à des conflits récurrents. Les mêmes causes ayant été à la base de deux conflits armés précédents n'ont pas été éradiquées. La fin de la deuxième guerre a été sanctionnée par un l'Accord dit global et

inclusif signé en décembre 2002. La charpente institutionnelle mise en place par cet accord, se présente de la manière suivante. Les institutions de la République sont: Le Président de la République, le gouvernement, l'assemblée nationale, le sénat, les cours et tribunaux. Les institutions d'appui à la démocratie sont : la commission électorale et indépendante, l'observatoire national des droits de l'homme, la haute autorité des médias, la commission vérité et réconciliation et la commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption. Si le président et le gouvernement sont présentés comme les seules "institutions de la transition", le pouvoir exécutif comporte cependant quatre instances qui sont: le président, la présidence, les vice-présidents et le gouvernement, si bien qu'il existe en RD CONGO, un président et quatre vice-présidents animant chacune l'une des quatre commissions gouvernementales du pays. C'est la formule dite "1+4" considérée comme base de distribution de l'autorité au sommet de la pyramide institutionnelle de l'Etat congolais.

Les frontières de la RD CONGO sont les plus poreuses de la sous-région, le pouvoir politique lui-même n'a pas d'assise populaire, il continue à flotter sur le corps social sans jamais le pénétrer. Tout observateur avisé de la dynamique politique congolaise sait que les attributs de la souveraineté de ce pays échappent aux détenteurs de charges politiques. C'est le CIAT (le comité international d'accompagnement du processus de transition) chapeauté par l'ambassadeur américain Swing, qui est aussi le chef de la mission d'observation de l'ONU au Congo (Monuc en sigle) qui, en réalité, conduit la politique de la RD CONGO¹⁴. Tout le monde sait qu'en RD CONGO, la guerre peut à tout moment éclater et replonger la sous-région dans une nouvelle crise internationale. Ces appréhensions trouvent d'ailleurs leur consolidation dans le fait que la plupart des régimes des Etats de la sous-région sont soit issus des coups d'Etat ou des élections qui ne sont pas démocratiques. C'est le cas des dernières élections tenues au Rwanda considérées par l'opinion congolaise comme des pures mascarades. Le maintien au pouvoir de Kagame et de ses visées expansionnistes sont toujours au cœur de l'élaboration des stratégies politiques du gouvernement congolais qui est toujours

¹⁴ TSHIBWABWA, K. et PALUKU, S. (2004), «La République Démocratique du Congo après Mobutu: Un Etat désintégré? Eléments pour la réinvention d'un nouvel Etat», in *Cahiers Congolais de Sociologie et d'Anthropologie*, N° 05-06, mai-juin.

en état de veille. Pour des raisons évoquées ci-haut, le régime de Brazzaville qui est le plus proche de Kinshasa n'inspire pas toujours confiance à celui-ci, malgré un habillage cosmétique des relations de ces deux capitales. Bien qu'encourageante, l'expérience de la "démocratie" burundaise ne semble tenir qu'à un fil susceptible d'être emporté par le démon de l'instrumentalisation des ressources ethniques.

Par ailleurs, si la communauté internationale semble maintenant s'investir dans la recherche de la paix en Afrique centrale, les acteurs locaux, régionaux et internationaux ainsi que les innombrables réseaux mafieux et les marchands de la mort et de l'insécurité qui ont tiré des dividendes financiers de l'exploitation des ressources naturelles de cette sous-région, ne semblent pas encore disposés à s'impliquer dans la dynamique de la paix. Les rapports des experts de l'Onu sont clairs à ce sujet. Ce tour d'horizon de la configuration actuelle de la sous-région de l'Afrique centrale qui frise le pessimisme, mais qui repose sur des données concrètes et réalistes, indique clairement que tous les ingrédients sont réunis pour rendre difficile l'intégration de l'Afrique centrale au moment où les enjeux de la mondialisation obligent tous les Etats à se regrouper dans des ensembles sous-régionaux.

Néanmoins, des initiatives pour assurer le retour à la paix en Afrique centrale ne manquent pas. Le 31 janvier 2005, la IV^e conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement de l'UA a adopté, à l'unanimité, le Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine (PNADCUA) dont le projet a été lancé par le président Sassou N'guesso à Maputo lors de la 2^{ème} conférence ordinaire de l'UA, en juillet 2003. Ce texte contient 3 volets importants. Engagement des Etats africains contre l'agression qui explique comment les Etats signataires renforceront la sécurité du continent en unissant leurs forces. Il précise les définitions de l'agression et rappelle, au final, la nécessaire intégration des économies africaines, fondement et moteur d'une paix durable. Le second, intitulé Principes africains de prévention des conflits, énonce les principes qui devront être adoptés par tous les signataires en matière de maintien, de rétablissement ou d'imposition de paix. Le troisième volet, Instruments de prévention et de résolution des conflits, détaille l'ensemble des moyens prévus par le Pacte pour empêcher toute situation conflictuelle d'atteindre son point critique¹⁵.

¹⁵ SASSOU, N. (2005), «Pour un Pacte panafricain contre l'agression», in *Géopolitique*, Hors-série, juin.

Grâce au Comité Consultatif Permanent des Nations unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale mis en place le 28 mai 1992 par Boutros-Ghali, il a été créé le Comité de la paix et de la sécurité en Afrique centrale, le COPAX dont la mission générale est de prévenir, de gérer et de régler les conflits (art. 2), de procéder au déploiement de missions civiles et militaires d'observation destinées à maintenir ou à rétablir la paix dans la sous-région (art. 3). Le COPAX dispose de deux organes subsidiaires, le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) et la Force multinationale d'Afrique centrale (FOMAC)¹⁶.

Il existe également d'autres institutions destinées à prévenir les conflits ou à les gérer en Afrique centrale. Mais sans l'implication des OSC de toute la sous-région, une paix véritable nous semble encore hypothétique. En effet, le champ dans lequel opèrent les OSC s'est considérablement élargi depuis les années 90, en particulier au niveau international. Dans ses travaux, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, l'UNRISD en sigle, a examiné quelques uns des moyens par lesquels ces organismes influent sur la prise de décision internationale¹⁷. L'incorporation des OSC dans les structures de l'Union africaine à travers l'ECOSOCC et son implication dans l'accompagnement du processus de paix et d'intégration régionale n'est pas un fait du hasard. C'est en grande partie grâce aux OSC que des questions telles que les inégalités entre les hommes et femmes, l'environnement, le développement social, la population, l'allègement de la dette, la gestion des villes et la sécurité alimentaire se sont élevées au rang de préoccupations internationales. Les OSC ont également fait progresser le débat sur de nombreux aspects controversés des droits de l'homme, de la violence politique et des conflits, trop délicats pour que des institutions intergouvernementales puissent s'en saisir. Aujourd'hui, les OSC sont même accrédités officiellement auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et on connaît comment celles-ci sont parfois dépassées par les revendications de la société civile.

Malheureusement, malgré tous les atouts qu'elles disposent, les OSC de l'Afrique centrale et celles de la sous-région des grands lacs en particulier sont encore loin de jouer le rôle de pacificatrices et par

¹⁶ MUBIALA, M. (2004), «Le Partenariat ONU-CEEAC pour la paix en Afrique centrale», in *Congo-Afrique*, N° 382, février.

¹⁷ UNRISD (2003), *Recherches pour le changement social. 1963-2003*.

ricochet d'agents d'intégration qu'on attend d'elles. Certes, elles se sont impliquées et s'impliquent encore dans des actions relatives au développement durable, à la réduction de la pauvreté et dans la défense d'avantages matériels et des intérêts des travailleurs. Dans presque tous les Etats de l'Afrique centrale, les OSC se répartissent de la manière suivante: les organisations professionnelles constituées de syndicats de travailleurs, les associations confessionnelles composées des associations religieuses, les organisations non gouvernementales locales de développement à la base et les organisations de défense des droits de l'homme et les médias¹⁸. Dans le domaine socioculturel et en particulier dans la création et la gestion des écoles, les OSC de la sous-région ont joué un rôle d'importance majeure, même si dans le domaine économique le bilan demeure encore mitigé. Elles ont même été impliquées dans toutes les négociations destinées à rétablir la paix dans la sous-région, les OSC congolaises ont d'ailleurs pris une part active dans les rencontres visant à doter la RD CONGO d'un nouvel ordre politique post-conflit comme elles s'étaient investies dans le processus de libéralisation de la vie politique lorsque le parcours transitionnel a débuté en 1990. Leur récente participation à la conférence sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des grands lacs qui a démarré officiellement en 2003 et a poursuivi ses travaux en 2004, est la preuve de leur implication dans la dynamique de la paix dans la sous-région.

Néanmoins, les faits montrent que devant des situations de crises aiguës et susceptibles de déboucher sur des guerres civiles ou des conflits armés à impact national ou sous-régional, les OSC n'ont pas été en mesure de jouer un rôle de prévention de conflits. Elles se révèlent être des agents actifs de la désintégration nationale d'abord, et ensuite de la désintégration de la sous-région au même titre que les armées, les gouvernements, les milices ethniques, les sociétés multinationales étrangères, les innombrables réseaux mafieux et les Etats eux-mêmes. On connaît l'implication de la société civile dans la tragédie du Rwanda. Félix Nkundabagenzi¹⁹ a mis en relief cette implication quand, parlant du génocide rwandais, a dénoncé les

¹⁸ CODESRIA et UNDP (1999), *Programme de renforcement de la société civile pour la réduction de la pauvreté en Afrique sub-saharienne. Réunion régionale. Cameroun, Rwanda et République Démocratique du Congo*, Dakar, 14-15 avril.

¹⁹ NKUNDABAGENZI, F. (2002), «La tragédie du Rwanda pouvait-elle être prévenue ?», in *Géopolitique Africaine*, N° 7-8, Octobre.

lacunes de la société civile et politique rwandaise, qui s'est montré incapable de susciter en son sein des anticorps contre l'ethnisme. Après avoir tardé à qualifier le génocide, l'Eglise catholique du Rwanda a demandé pardon à ses administrés en 2001, pendant le double jubilé consacrant les 2000 ans du christianisme et les 100 ans d'évangélisation du Rwanda. Mais aujourd'hui comme hier, tous les tabous ne sont pas levés, comme l'a montré le colloque sur "l'Eglise et la société rwandaise face au génocide et aux massacres, dix ans après", organisé à Kigali, du 29 au 31 mars, par la Conférence des évêques catholiques du Rwanda. L'archevêque de Kigali, Thadée Ntihinyurwa a reconnu, lors de ce colloque, que des prêtres ont participé aux entraînements préliminaires au génocide, aux côtés de miliciens Interhamwe. On connaît également les appels à la haine qu'a multipliés la radio libre des mille collines avant le génocide au Rwanda.

En RD CONGO, lorsque la guerre civile a éclaté entre les Kasaiens²⁰ et les Katangais²¹ en 1992 dans la province du Katanga, les OSC sont parmi les acteurs qui ont contribué à la radication du discours haineux développé et propagé par le pouvoir vacillant du Maréchal-Président Mobutu. Les médias publics et privés de la province du Katanga ont créé des nouveaux programmes animés en langues nationales dans le but de susciter des élans ethnistes dans le chef de deux communautés. Les homélies faites par l'Eglise catholique à travers l'Evêque de la même province, lui-même originaire de la communauté katangaise, ont épousé largement le discours de violence véhiculé par le pouvoir de l'époque. Les intellectuels, et en particulier les universitaires, se sont regroupés au sein de nouvelles structures tribales et ont conçu des stratégies destinées à se "réapproprier" l'Université du Katanga qui, disaient-ils, étaient sous la domination de l'élite kasaienne et en général, de l'élite venue d'autres provinces du pays. Dans les entreprises publiques comme privées, des mouvements syndicaux tribaux se sont arrangés pour amener les employeurs à révoquer les travailleurs n'appartenant pas à la province et à les remplacer par les natifs de la province du Katanga²². Il faut par ailleurs faire remarquer que ces guerres civiles et ces expulsions avaient entamé

²⁰ Il s'agit des ressortissants de la province du Kasai, au Centre de la RD CONGO.

²¹ Il s'agit de ceux de la province du Katanga, au sud Est de la RD CONGO.

²² LUBANZA, M. (2002), «Devoir de mémoire: Transition politique et progrom kasaien au Katanga», in *Revue du Cereka*, N° spécial, décembre.

des relations entre le Rwanda et le Burundi parce que des milliers des travailleurs de ces pays établis dans cette province de la RD CONGO où ils prestaient depuis plusieurs décennies, avaient aussi, par la même occasion, perdu leur emplois et ont été obligés de regagner leurs pays.

Les tares des OSC dans le registre de la prévention des conflits trouvent leur explication dans les causes suivantes. La plupart des OSC de la sous-région sont soit inféodées au pouvoir soit aux partis d'opposition. Celles qui échappent à l'emprise de cette dichotomie, sont financées par les bailleurs de fonds extérieurs et en particulier occidentaux. Cette dépendance structurelle des OSC entraîne, sans nul doute, une dépendance idéologique et financière. Ainsi, l'idéologie belliqueuse des détenteurs des charges politiques peut être facilement inculquée aux OSC qui à leur tour peuvent la distiller dans les peuples des Etats et de la sous-région. Les médias gangrenés par la pauvreté et évoluant sous les diktats de leurs mécènes sont là pour achever le travail de vulgarisation à grande échelle des idéologies obscurantistes construites par des pouvoirs publics en mal de légitimité ou à la recherche d'un leadership national ou sous-régional.

Les études menées dans cette sous-région montrent que les OSC qui réussissent à fonctionner et à survivre sont celles qui sont financées par des bailleurs de fonds extérieurs, même si les initiatives qui viennent de l'extérieur ne sont pas toujours vivantes et actives sur le terrain local. Des scissions éclatent entre les membres des OSC à cause de la mauvaise gestion des fonds reçus. La société civile n'a pas encore fait la preuve de la mobilisation de ses moyens internes, sa capacité de mobilisation est souvent faible, parce que la population ne se reconnaît que faiblement dans les leaders des OSC²³. Il en découle que la capacité des OSC de la sous-région à prévenir les conflits, à reconstruire la paix dans des sociétés post-conflit ou à contribuer à l'intégration sous-régionale par la dénonciation des violations des droits de l'homme et la dénonciation des dérives pouvant créer ou alimenter des violences dans la sous-région, est tributaire des fonds venant de l'occident, et donc des conditionnalités occidentales. Si donc les efforts d'intégration des Etats et gouvernements de la sous-région sont précarisés par la mondialisation hégémoniste à travers des guerres de ressources naturelles et par des PAS, ceux des OSC et des acteurs non étatiques de la sous-région le sont également. Il apparaît donc clairement que

²³ HAMULI, K., MUSHI M. et YAMBAYAMBA, S. (2003), *La société civile congolaise. Etat des lieux et perspectives*, éd. Colophon, Bruxelles.

les OSC sont loin d'influer sur le processus d'intégration de l'Afrique centrale de manière concrète, en dépit de toute la rhétorique politicienne. La plupart des OSC apparaissent donc comme des structures situationnelles forgées de toutes pièces par des gens en quête d'emplois dans des Etats qui ne peuvent les leur offrir parce que victimes eux aussi des mêmes contraintes exogènes. Si les OSC de France, de Belgique, du Canada, de la Belgique, de la Suisse...sont capables d'envoyer leurs membres à Seattle pour protester contre les décisions du G-8 et mobiliser la presse à cet effet, peut-on attendre de celles de l'Afrique centrale ou même occidentale ou encore orientale, pareille mobilisation?

Le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine, l'ECOSOCC, pourrait être confrontée aux mêmes difficultés que les OSC. Comme indiqué dans la partie introductive de ce papier, les statuts de l'ECOSOCC lui assignent comme objectifs, entre autres: établir un partenariat solide entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile; promouvoir la participation de la société civile africaine à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'union; soutenir les politiques et programmes permettant de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique; et d'encourager l'intégration du continent et promouvoir et défendre une culture de la bonne gouvernance, les principes et les institutions démocratiques, les libertés et les droits humains et la justice sociale.

L'ECOSOCC, comme on le sait, est un organe consultatif de l'Union africaine composé de différents groupes sociaux et professionnels des Etats membres de l'Union. Il est composé de cent cinquante organisations de la société civile (OSC) dont différents groupes sociaux et professionnels dans les Etats membres de l'Union et de la diaspora africaine, et ce, conformément à l'article 5 de ses statuts c'est-à-dire: deux OSC choisis dans chaque Etat membre de l'Union, dix OSC opérant au niveau régional et huit au niveau continental, vingt OSC de la diaspora africaine telle que définie par le Conseil, dans les différents continents du monde et de six représentants des OSC, en qualité de membres ex-officio, nommés par la Commission sur la base de considérations spécifiques, en consultation avec les Etats membres. Les structures de l'ECOSOCC sont: une Assemblée générale, un Comité permanent, des Groupes sectoriels et un Comité de vérification des pouvoirs. Parmi la dizaine de groupes opérationnels, se trouve celui consacré à la paix et sécurité c'est-à-dire anticipation, prévention, gestion et règlement des conflits, reconstruction post-conflit et

renforcement de la paix, prévention et lutte contre le terrorisme, utilisation des enfants soldats, trafic de drogue, prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et réformes en matière de sécurité, etc.

Analysons un à un les objectifs assignés à l'ECOSOCC à la lumière des dynamiques sociopolitiques à l'œuvre en Afrique centrale. Le premier consiste à établir un partenariat solide entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile. Les divisions au sein des OSC, leur inféodation aux pouvoirs publics, aux partis d'opposition et même aux groupes armés, leur dépendance financière vis-à-vis des bailleurs de fonds occidentaux constituent, pour l'ECOSOCC qui ne dispose pas non plus de moyens financiers conséquents, des obstacles majeurs par rapport à sa capacité de mobilisation et d'emprise qu'il est appelé à avoir sur les OSC de la sous-région. Par ailleurs, les rapports entre les OSC et les régimes politiques africains en général et ceux de l'Afrique centrale en particulier, ont été davantage plus tendus que cordiaux. Perçues comme une menace à la stabilité des régimes autocratiques de la sous-région, elles sont accusées d'être manipulées ou de se mêler de politique lorsqu'elles expriment des revendications pourtant légitimes. Il est possible que l'ECOSOCC réussisse à établir un partenariat entre les gouvernements et les OSC dans le domaine socio-économique où les pouvoirs publics ont toujours recouru aux OSC qui leur sont favorables pour suppléer à leurs défaillances dans ce domaine. Mais dans le domaine politique, c'est l'inféodation des OSC qui arrange les pouvoirs publics et non un quelconque partenariat. Et même si il est possible d'établir un partenariat entre les deux structures, quelle marge de manoeuvre pourrait disposer l'ECOSOCC pour influencer sur des OSC traversées par des pesanteurs ethnocistes comme celles du Rwanda et concoctant des stratégies avec des régimes autocratiques à visées expansionnistes?

Le second objectif de l'ECOSOCC consiste à promouvoir la participation de la société civile africaine à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'union. Cet objectif pourrait être atteint si l'Union africaine met à la disposition de cette institution des moyens financiers, logistiques et matériels suffisants.

Le troisième objectif est de soutenir les politiques et programmes permettant de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, et d'encourager l'intégration du continent. C'est l'objectif le plus difficile à atteindre. L'ECOSOCC certes, peut jouer un rôle primordial

dans la prévention des conflits dans la sous-région mais ne peut empêcher leur survenance parce que la question de la sécurité et des conflits armés dans cette partie du continent relèvent de la realpolitik des Etats, des multinationales, des divers groupes armés, des milices ethniques dont les agendas réels ne s'inscrivent toujours pas dans la logique d'une paix durable. Les conflits de la sous-région des grands lacs par exemple épousent les contours des enjeux géostratégique et géopolitiques et se situent dans une croisée d'intérêts économiques sur fond de la mondialisation, qui dépassent, à notre avis, les marges de manœuvre d'une institution comme l'ECOSOCC qui ne dispose pas des moyens de coercition.

Par ailleurs, l'émergence de nouveaux défis consécutifs aux mutations institutionnelles issues du génocide rwandais, de la guerre civile du Congo-Brazzaville des deux conflits armés à dimension régionale de la RD CONGO et de la crise burundaise, est telle que la question de l'intégration de la sous-région dont l'ECOSOCC a aussi la charge d'encourager, présente aujourd'hui des nouvelles configurations qui entrent en contradiction avec les raccourcis souvent faciles du discours officiel des chefs d'Etat de la sous-région. Aujourd'hui, les pouvoirs centraux de la plupart des pays de l'Afrique centrale se trouvent, en quelque sorte, concurrencés dans leurs activités extractives et allocatives par des multiples pouvoirs périphériques si bien qu'une large portion de l'activité sociopolitique prend part hors des circuits étatiques centraux qui, du reste, ne constituent plus les seuls sites de production du pouvoir et d'institutions politiques qui en constituent les supports. Ces pouvoirs périphériques et leur incarnation dans différentes structures (groupes armés, multinationales,...) opérant dans des réseaux sous-régionaux et internationaux, échappent à l'emprise des Etats et des OSC et rendent le processus d'intégration compliqué. Les pillages des ressources naturelles ayant été perpétrés par "ces pouvoirs parallèles" relèvent d'une sorte de "décentralisation de la prédation" qui fut pendant longtemps l'œuvre des minorités militaro-tribales qui se sont, aux appareils d'Etat, enrichies au détriment des populations de la sous-région. Pouvoir et prédation forment un couple indissociable aussi bien dans les territoires sous contrôle des gouvernements dits légaux que dans les provinces rebelles autogérées en temps de guerre, si bien qu'il devient aujourd'hui utile d'analyser aussi les relations entre le groupe hégémonique du pouvoir et la majorité des citoyens en temps de guerre et en période paix. Ce couple dangereux constitue un grand défi lancé à l'entreprise d'intégration et nécessite d'être pris en charge dans les analyses.

Un autre défi auquel l'intégration est en proie depuis l'émergence de la conflictualité armée dans la sous-région, est le phénomène de courtage politique²⁴. Le concept de courtiers politiques est mobilisé pour désigner des mouvements politico-militaires qui, prenant prétexte de l'incapacité de l'Etat Congolais à assurer ses missions régaliennes prétendent, grâce aux conflits armés, accéder au pouvoir pour restaurer l'autorité de l'Etat, installer un régime démocratique libérateur et relancer le pays sur la voie du développement socio-économique par l'application des principes de la bonne gouvernance. Les courtiers politiques sont des intermédiaires politiques; ils font la médiation entre d'une part, l'occident (qui continue d'être la véritable source de légitimité politique dans un pays où des élections pluralistes n'ont jamais été organisées depuis 1965 et qui est sous l'emprise des puissances occidentales qui désirent contrôler ses ressources stratégiques) et la population congolaise d'autre part. Etant donné le verrouillage des systèmes politiques de l'Afrique centrale et le caractère extraverti de la légitimité des pouvoirs politiques qui traversent les corps sociaux sans jamais les pénétrer (comme le dit souvent Tshiyembe Mwayila) et qui alimentent les thèses de la crise de légitimité à la base des conflits armés, ce nouveau phénomène est à éviter parce qu'il est générateur des guerres qui ne visent pas à susciter un changement politique, mais à assouvir les soifs des acteurs.

A ces défis s'ajoutent ceux relatifs à la gestion des flux des réfugiés dans la sous-région. Le statut des réfugiés de l'Afrique centrale pose problème parce que la plupart de réfugiés sont armés, ce qui alimente le manque de confiance entre les Etats dont ces réfugiés sont originaires et ceux des territoires sur lesquels ils s'installent. La circulation d'armes dans la sous-région est telle que n'importe quel individu peut s'en procurer moyennant une somme dérisoire. La crise identitaire qui a servi de prétexte au déclenchement des deux conflits armés continentaux de la RD CONGO a certes, trouvé un début de solution juridique à travers la constitution adoptée par le référendum du 18 décembre dernier, mais la dimension psycho-sociologique de cette crise, dont le remède est censé procurer une paix qui s'inscrive dans la durée entre les peuples, demeure une équation encore difficile.

²⁴ Ce concept inspiré de celui de courtage en développement développé par De Sardan et ses collègues fait encore l'objet d'une construction intellectuelle à travers nos recherches. Voir ma communication au colloque international de Ouagadougou, 2004.

La nouvelle crise d'intégration de la sous-région trouve également son ancrage dans les nouveaux programmes de développement unilatéraux initiés par les bailleurs de fonds extérieurs. Les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) considérés comme des paramètres essentiels dont l'exécution permet de venir en aide aux Etats de la sous-région, apparaissent comme des nouvelles formes de conditionnalités à peine voilées. L'imposition à ces Etats des nouveaux codes miniers, forestiers et des investissements trop libéraux qui ouvrent leurs terres et leurs richesses aux sociétés multinationales relève d'une stratégie destinée à les affaiblir davantage et à mettre sous tutelle de la communauté internationale les innombrables richesses dont la sous-région a besoin pour matérialiser tout projet d'intégration sérieux²⁵. Ces codes entrent d'ailleurs en conflit avec le NEPAD présenté souvent comme un programme de développement d'origine exclusivement africaine. Ainsi, si le NEPAD est considéré comme un outil destiné à promouvoir l'intégration régionale de l'Afrique, les Codes des investissements nationaux court-circuitent les termes du NEPAD parce qu'ils sont d'origine occidentale, ou précisément l'œuvre des bailleurs de fonds. Ils ne peuvent pas favoriser l'émergence des économies réelles locales, ils ne peuvent pas non plus contribuer au processus d'intégrations nationales, passages obligés pour atteindre une intégration sous-régionale et finalement régionale en Afrique. Ce décalage entre un NEPAD prétendument "interne" et des Codes des investissements d'orientation "externe" est tel que la définition politique et économique des objectifs de développements nationaux est contrôlée par l'occident, alors que le NEPAD qui aurait pu être la synthèse cohérente des termes contenus dans les codes miniers, forestiers et des investissements, est présenté comme un outil sous tutelle des gouvernements africains.

Au regard de ces nouveaux défis aussi complexes que tentaculaires, se dessine aussi le caractère insignifiant et évanescent du quatrième objectif assigné à l'ECOSOCC : promouvoir et défendre une culture de la bonne gouvernance, les principes et les institutions démocratiques, les libertés et les droits humains et la justice sociale. En effet, l'espace politico-territorial de la sous-région (RD CONGO, Congo-Brazza, Rwanda, République Centrafricaine, Gabon) demeure encore prétorianisé. Loin d'être donc un régime de caractère

²⁵ CAMPBELL, B. (direction), (2004), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Nordiska Africaninstitutet, Uppsala.

exceptionnel et temporaire, ou une aberration institutionnelle, le pouvoir martial en Afrique centrale apparaît clairement comme une norme. Les régimes de succession prétorianiste y occupent encore une place grandissante. Par ailleurs, les ruptures et les transformations déclarées par les “nouveaux régimes” issus des accords de paix semblent dissimuler des continuités indéniables, les constances allant de pair avec des mutations comme le montre le fonctionnement des formes politico-institutionnelles y installées, fortement marquées par le monolithisme du pouvoir²⁶. Dans le même ordre d’idées, les changements décoratifs ou cosmétiques d’institutions de façade ou de dénomination idéologique ne semblent pas avoir affecté la réalité du pouvoir dans sa logique et son agencement en Afrique centrale. Comment l’ECOSOCC peut-il défendre les droits de l’homme et les libertés si elle est composée des OSC qui, elles-mêmes, sont inféodées à ce genre de régimes? Comment peut-il réussir à défendre une culture de la bonne gouvernance dans une sous-région où l’ingouvernance et la malgouvernance sont sources d’enrichissement facile, même si elles créent une fracture sociale que les OSC consolident aussi en partie parce que mal gérées aussi? Comment construire des sociétés fondées sur la justice lorsque les crimes contre l’humanité, les crimes de guerre sont balayés du revers de la main par des lois dites “d’amnistie” qui, en réalité, consacrent l’impunité dans la sous-région et font de l’entrepreneuriat politico-militaire une activité et un mode légitime d’accès au pouvoir par la violence? Bref, comment la réalisation cet objectif est-elle possible sur un espace prétorianisé?

Ces défis, ces inquiétudes, ces questionnements non limitatifs constituent le thermomètre à travers lequel tout regard scientifique peut construire la dimension intrinsèque et extrinsèque de la problématique d’intégration de l’Afrique centrale, ils invitent la société civile et l’ECOSOCC à plus de réalisme et de travail intense pour ne pas tomber dans le piège des raisonnements politiques souvent stratégiques et idéologiques. Il ne s’agit pas non plus d’embarquer toute la conscience collective africaine et sous-régionale en particulier, dans le bateau du pessimisme. Il s’agit de l’inviter à fonder un espoir d’intégration et de développement durable sur fond d’un travail

²⁶ Des détails sur cette partie se trouvent dans ma contribution au projet du Groupe National de Travail financé par le CODESRIA qui est en cours d’élaboration et qui sera publié en juin 2006.

énorme à réaliser dans la sous-région autour des axes ci-après conçus à la lumière des nouveaux défis ainsi relevés:

-La crise d'intégration de la sous-région est d'abord une crise de confiance entre les populations de la sous-région. Il faut d'abord restaurer la confiance mutuelle entre les peuples de l'Afrique centrale. Cette crise de confiance a des accointances avec celle de l'identité, d'identification et de citoyenneté, toutes sont aggravées par les pillages des ressources naturelles de la RD CONGO par des acteurs individuels et institutionnels de la sous-région et les actes de génocide. Les populations autochtones établies sur les territoires dont les richesses sont pillées estiment que l'accroissement de leur pauvreté est la conséquence des actes des pillages perpétrés par les ressortissants des voisins orientaux de la RD CONGO. Aujourd'hui, dans l'imaginaire populaire congolais, un ougandais, un burundais ou un rwandais est un "étranger" au sens où il est exclu de la communauté nationale congolaise et de tous les droits y relatifs: accepter sa présence au sein d'une entreprise publique ou privée relève de l'étonnement parce qu'il est vite assimilé à un agresseur et pilleur, sauf si il se fait passer pour un "tutsi congolais", appellation qui n'emporte pas l'unanimité de la classe politique et des scientifiques. L'inverse est aussi vrai.

L'intégration des individus, des ethnies et des groupes communautaires de toute la sous-région apparaît aujourd'hui comme un impératif catégorique et un axe prioritaire. En réalité, intégrer les Etats c'est d'abord intégrer les groupes communautaires et les individus qui composent ces Etats et qui animent leurs administrations au niveau central et local (ministères, entités décentralisées...) et opèrent dans le secteur économique et politique. Le citoyen rwandais qui va en mission d'affaires ou en mission officielle en RD CONGO ou en Ouganda est un usager qui entre en contact avec les Etats respectifs de ces pays à travers les fonctionnaires de la douane, des bureaux ou des commerçants qui sont d'abord des personnes issues des horizons culturels différents et porteuses des sentiments et des rôles différents. Leurs comportements vis-à-vis de ce rwandais seront certainement fonction de la perception qu'ils se font de cet étranger à travers des repères historiques macabres ou heureux, loin des lois impersonnelles de leurs Etats et de toute considération de déontologie professionnelle.

Les citoyens et les groupes communautaires doivent donc constituer les premières instances de production de sécurité et de paix pour eux-mêmes et pour tout citoyen ressortissant d'un pays de la sous-région quel que soit son horizon culturel ou ses convictions

idéologiques et religieuses; et la sécurité produite par l'Etat doit être le prolongement de celle générée à la base par les groupes communautaires, destinataires réels de l'intégration. Les tentatives d'intégration réalisées au forceps par les Etats, ne peuvent connaître un aboutissement heureux que si la crise de confiance et de cohabitation réciproque est jugulée. C'est ainsi que les théories comme celles de l'ivoirité ne sont pas susceptibles de favoriser l'intégration du continent. L'ECOSOCC qui regroupe les OSC et en particulier les organisations communautaires de base ou les organisations non gouvernementales de sensibilisation²⁷, peut se révéler un interlocuteur crédible et un agent incontournable dans le processus d'intégration des groupes communautaires sous-régionaux.

-Le deuxième axe, qui s'inscrit dans le prolongement du premier, préconise l'intégration des entités décentralisées des Etats de la sous-région dans le cadre de la coopération décentralisée. Ces entités de base sont celles de proximité qui sont concernées directement par les problèmes de guerres, de la gestion des réfugiés, de la circulation d'armes, du courtage politique, des pillages lucratifs, de démobilisation des enfants soldats ...qui confèrent à la problématique de l'intégration sous-régionale un nouveau visage. Il appartient donc normalement aux autorités décentralisées de ces pays d'élaborer des politiques publiques concernant les matières communes précitées en vue de leur intégration dans des vastes programmes transfrontaliers d'intégration sous-régionale. Les OSC de la sous-région et l'ECOSOCC devraient être associés à l'élaboration de ces politiques.

-Le troisième axe consiste à promouvoir l'intégration politique et économique interne des Etats avant d'envisager et de projeter celle de la sous-région. La désarticulation des économies nationales, les disparités entre villes et campagnes, les fractures sociales et les conflits inter-ethniques auxquels on peut ajouter des contraintes extérieures fragilisent les Etats et les mettent en mauvaise posture pour contribuer au processus d'intégration sous-régionale. Dans le même ordre d'idées, il serait utile de construire un réseau routier et ferroviaire transafricain reliant les Etats de la sous-région.

-Le rôle des médias dans le processus d'intégration sous-régionale est indéniable. La création d'une télévision sous-régionale

²⁷ UNRISD (2000), *Mains visibles. Assumer la responsabilité du développement social*, Rapport annuel 2000, Genève.

intégrée à la manière de celle qui existe en Afrique de l'Ouest et qui diffuse des informations des pays de la CEDEAO serait une initiative heureuse.

-L'obtention par les pays africains de deux sièges permanents avec droit de veto à l'ONU peut aussi constituer un atout pour la concrétisation du projet d'intégration régionale et sous-régionale. Un des sièges reviendrait, pour l'Afrique centrale, à la RD CONGO si elle arrivait à recouvrer son leadership dans la sous-région, et un autre au Nigeria ou à l'Afrique du Sud. Quand la RD CONGO a été agressée en 1998, le Conseil de sécurité de l'ONU a fait montre d'un désengagement extraordinaire allant jusqu'à légitimer la thèse de la rébellion. Il lui a fallu également attendre une année pour reconnaître et condamner les pillages des ressources de la RD CONGO. L'impact sévère de ces événements sur l'intégration sous-régionale n'est pas à démontrer. Il ne nous paraît pas exagéré de dire que les Etats qui disposent d'un droit de veto peuvent décider de la réussite ou l'échec du processus d'intégration d'une sous-région.

-L'annulation de la dette des Etats de la sous-région est un autre chantier qu'on peut explorer et exploiter pour leur capacitation au processus d'intégration. Le service de la dette publique extérieure pèse sur la compétitivité des économies de ces Etats avec toutes les conséquences que cela implique pour leur intégration.

-En tant qu'éléments de la société civile et éclaireurs des consciences, les intellectuels (surtout ceux des sciences sociales) ont la lourde responsabilité de produire des connaissances objectives et pacificatrices. Il est en effet désormais établi qu' "aucune action consciente visant l'amélioration de l'existence humaine ne connaît de succès sans qu'elle ne soit éclairée par la connaissance" (Ouagadougou et Olukoshi 2005). Cela implique bien sûr la responsabilité sociale et politique des intellectuels au plan sous-régional.

-Enfin, il faut encourager la mise en place des structures telles que le Pacte de non-agression et de défense commune de l'OUA (PNADCUA), le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale, le MARAC, la Force multilatérale d'Afrique centrale, la FOMAC et le Comité de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Leur efficacité dans le maintien de la paix et de la prévention des conflits dépendra de leur capacité à faire leur les axes ci-dessus identifiés et expliqués.

Conclusion

L'Afrique centrale demeure une sous-région où les logiques des acteurs impliqués dans les dynamiques sociopolitiques sont plus proches de la conflictualité armée qui rapporte des dividendes politiques et financiers évidents, que d'une paix durable qui ne procure pas un enrichissement rapide et facile. Les mutations institutionnelles consécutives aux conflits armés et au génocide ont été porteuses de nouveaux défis par rapport à la question de l'intégration de la sous-région de l'Afrique centrale et nécessitent un déplacement de perspectives et d'orientation d'approches relatives à la coopération dans cette sous-région et à son intégration. La paix, la sécurité, la cohabitation transfrontalières apparaissent dès lors comme des variables sur lesquelles doivent se fonder, pour cette sous-région, l'espoir d'un développement qui s'inscrive dans la durée. L'ECOSOCC, qui est certes à son stade embryonnaire, peut se positionner, dans cet espace, au rang d'un partenaire de taille jouissant d'un prestige que lui confère son caractère d'institution à vocation continentale. Mais son sens et sa puissance, ou même son impuissance, dépendront des jeux d'interactions qu'il saura tisser avec les acteurs individuels et institutionnels que rassemblent et divisent à la fois des intérêts mouvants, conjoncturels et qui opèrent dans une sous-région qu'il faut, sans nul doute, considérer comme une totalité dialectique entraîné de se faire, de se défaire et de se refaire à l'aune des enjeux d'une mondialisation dont la durée de l'ivresse et de l'inconscience est encore difficile à estimer.

Bibliographie

- ADESINA, J. (2004), "L'expérience africaine de développement régional : au-delà du silence, de la fermeture et de l'oubli", in NALEDI, *Le Nepad face à ses défis. Alternatives à la mondialisation néo-libérale*.
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (2000), *Rapport sur le développement en Afrique 2000. Intégration Régionale en Afrique*, Economica, Paris.
- BARREA, J. (1967), *Théories des relations internationales*, Claco éditeur, Paris.

- BAZENGUISSA, R. (1997), *Les voies du politique au Congo. Essai de sociologie politique*, Karthala, Paris.
- BEDARIDA, F. (1997), "Y a-t-il une crise de l'histoire en France ?", *Bulletin de la classe des lettres*, Académie Royale de Belgique, Tome VII.
- BUIJTENHUIJS (1998), *Transition et élections au Tchad (1993-1997)*, Karthala, Paris.
- CAMPBELL, B. (direction), (2004), *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*, Nordiska Africaninstitutet, Uppsala.
- CODESRIA et UNDP (1999), *Programme de renforcement de la société civile pour la réduction de la pauvreté en Afrique sub-saharienne. Réunion régionale. Cameroun, Rwanda et République Démocratique du Congo*, Dakar, 14-15 avril.
- DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION DES NATIONS UNIES, *Revue Afrique Relance* (2003), Vol. 16, N° 2-3 septembre 2002 et Vol. 17, N° 2, juillet.
- EBOUSSI-BOULAGA, F. (1993), *Les conférences nationales en Afrique noire: une affaire à suivre*, Karthala, Paris.
- GOMA-THETHET, J.E. (2003), *Historiographie de la quête de la démocratie en Afrique centrale (1960-2001)*, Conférence sous-régionale de l'Afrique centrale, CODESRIA, Douala, Cameroun, 4-5 octobre.
- HAMULI, K., MUSHI M. et YAMBAYAMBA S. (2003), *La société civile congolaise. Etat des lieux et perspectives*, éd. Colophon, Bruxelles.
- KALULAMBI, M. (2001), *Transition et conflits politiques au Congo Kinshasa*, Karthala, Paris.
- LUBANZA, M. (2002), "Devoir de mémoire: Transition politique et progrom kasaiën au Katanga", in *Revue du Cereka*, N° spécial, décembre.
- LUKACS, G. (1960), *Histoire et conscience de classe*, Paris.
- MUBIALA, M. (2004), "Le Partenariat ONU-CEEAC pour la paix en Afrique centrale", in *Congo-Afrique*, N° 382, février.
- MORIN, E. et NAÏR, S. (1997), *Une politique de civilisation*, Arléa, Paris.
- NKUNDABAGENZI, F. (2002), "La tragédie du Rwanda pouvait-elle être prévenue ?", in *Géopolitique Africaine*, N° 7-8, Octobre.
- NDAYWEL È NZIEM, I. (1998), *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la république démocratique*, Duculot, Paris/Bruxelles.

- NTALAJA, N. (2003), *La dynamique des conflits armés en Afrique centrale. Acteurs et processus*, communication au 14^{ème} Congrès Biennal de l'AASP, Durban, Afrique du Sud, 26-28 juin.
- OLUKOSHI, A. (2002), in *Afrique Relance*, Vol. 16, N° 2-3.
- ONU, Conseil de sécurité (2001, 2002 et 2003), *Rapports du groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la RD CONGO*, New-York.
- OUEDRAOGO, J. B. et ADEBAYO, O. (2005), Préface à l'ouvrage collectif intitulé *Sciences sociales et l'avenir de l'Afrique*, CODESRIA, Dakar.
- PERROUX, F. (1954), *L'Europe sans rivage*, Presse Universitaire de France, Paris.
- SASSOU, N. (2005), "Pour un Pacte panafricain contre l'agression", in *Géopolitique*, Hors-série, juin.
- TSHIBWABWA, K. (2005), *Le courtage politique, la globalisation, les conflits de ressources naturelles et le développement durable: Regard sur la RD CONGO et l'Afrique centrale*, 15^{ème} congrès de l'AAPS, Caire, 27 au 29 septembre.
- _____ (2004), *Le courtage politique, les guerres de ressources naturelles et la francophonie: analyse critique et éléments pour une paix et un développement durables en RD CONGO et en Afrique centrale*, Colloque international de l'AIF, l'AUF et l'université de Ouagadougou, Ouagadougou, 1^{er} au 4 juin.
- _____ (2005), *Les guerres lucratives en RD CONGO: regard sur les filières illégales et frauduleuses d'exportation des produits agricoles*, Colloque international de l'AUF, Bamako, 6 au 8 avril.
- _____ "La gestion du pouvoir politique et économique pendant la guerre", in *Les conflits armés et la refondation de l'Etat au Congo/Kinshasa*, CODESRIA, Dakar (Projet en élaboration).
- TSHIBWABWA, K. et PALUKU, S. (2004), "La République Démocratique du Congo après Mobutu: Un Etat désintégré ? Eléments pour la réinvention d'un nouvel Etat", in *Cahiers Congolais de Sociologie et d'Anthropologie*, n° 05-06, mai-juin.
- TSHIYEMBE, M. (2003), *Géopolitique de la paix en Afrique médiane. Angola, Burundi, République Démocratique du Congo, République du Congo, Ouganda et Rwanda*, L'Harmattan, Paris.

- UNRISD (2000), *Mains visibles. Assumer la responsabilité du développement social, Rapport annuel 2000*, Genève.
- UNRISD (2003), *Recherches pour le changement social. 1963-2003*.
- VERHAEGEN, B. (1974), *Introduction à l'histoire immédiate. Essai de méthodologie qualitative*, Gembloux, Duculot.
- ZACHARIE, A. et D'OTHÉE, F.J. (2004), *L'Afrique centrale dix ans après le génocide*, Labor, Bruxelles.
- ZACHARIE, A. et MALVOISIN, O. (2003), *FMI la main invisible*, Editions Labor, Bruxelles.